

AVIS AU PUBLIC

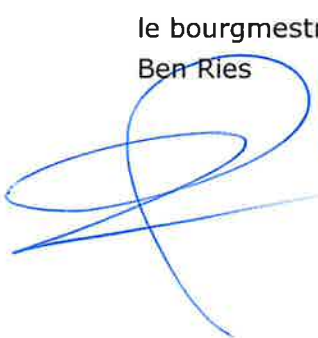
Règlement communal concernant l'allocation d'un subside dans le cadre de la gestion des déchets ménagers.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 24 octobre 2025 le conseil communal a adapté le règlement communal concernant l'allocation d'un subside dans le cadre de la gestion des déchets ménagers.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

